

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

**Règlement no 290-2016 de concordance concernant l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016 et 287-2016)**

**Règlement no 291-2016 concernant des spécifications sur la garde d'animaux de ferme sur le territoire et sur la grille des usages permis dans la zone M1 afin d'interdire les commerces à caractère érotique et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016 et 290-2016)**

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ces règlements, le **lundi 6 février 2017, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ces projets de règlements visent à ajouter un facteur d'atténuation pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs, apporter des spécifications sur la garde d'animaux de ferme sur le territoire et modifier la grille des usages permis dans la zone M1 afin d'interdire les commerces à caractère érotique.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de janvier deux mille dix-sept (2017).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4<sup>e</sup>) jour de janvier 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de janvier deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy, g.n.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière